

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Assurances Multirisques Ittihad - AMI Assurances

Siege social : Cité les Pins, les berges du Lac II, Tunis

Les actionnaires de la société Assurances Multirisques Ittihad - AMI Assurances SA sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu **le 3 juin 2024, à 9 heures** au siège de la société sis à Cité les Pins, les Berges du Lac II, Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
3. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023;
4. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
5. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
6. Quitus aux administrateurs relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
7. Allocation des jetons de présence aux administrateurs ;
8. Nomination de nouveaux administrateurs ;
9. Renouvellement du mandat d'un co-commissaire aux comptes de la Société ; et
10. Pouvoirs pour formalités.

Les documents qui seront soumis à cette Assemblée Générale Ordinaire ont été mis à la disposition des actionnaires, au siège de la société.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Société Assurances Multirisques Ittihad - AMI Assurances

Siege social : Cité les Pins, les berges du Lac II, Tunis

Projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 03 Juin 2024.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport général des commissaires aux comptes de la Société, approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se soldant par un total bilan de 617 178 354 DT et faisant ressortir un résultat bénéficiaire net de 8 577 825 DT.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et s'élevant à 8 577 825 DT de la manière suivante :

Résultat net de l'exercice 2023 :	8 577 825DT ;
Résultats reportés antérieurs :	-177 468 274DT ; et
Résultats reportés :	-168 890 449 DT.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes de la Société sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, (y compris les rémunérations et avantages accordés aux dirigeants sociaux), approuve ces conventions dans leur intégralité, et dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes de la Société relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration et aux membres des comités qui en sont issus, en rémunération de leur activité, la somme de 7.000 DT brut par membre et par comité, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2024.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en tant que nouveaux administrateurs de Société, pour un mandat de trois (3) ans, couvrant les exercices sociaux 2024, 2025 et 2026, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société statuant sur les états financiers de l'exercice clos 31 décembre 2026, les personnes suivantes :

- Monsieur Tarek Ben Abdallah (représentant la BNA)
- Monsieur Sofien Tijani
- Monsieur Ahmed Amor
- Monsieur Lotfi Ben Jemaa

HUITIEME RESOLUTION

Constatant la fin du mandat du cabinet GAC représenté par Monsieur Chiheb Ghanmi à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du cabinet GAC représenté par Monsieur Chiheb, comme co-commissaire aux comptes de la société, pour un nouveau mandat de trois (3) ans, couvrant les exercices sociaux 2024, 2025 et 2026, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos 31 décembre 2026.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au porteur de ce procès-verbal pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôts, de publication d'une copie et toutes autres formalités prévues par la loi et donne pouvoirs au Directeur Général pour établir un extrait du présent procès-verbal.